

Introduction

Les archives du musée Condé, à Chantilly, sont divisées en deux parties bien distinctes, que le duc d'Aumale a nommées *Cabinet des Titres* et *Cabinet des Lettres*. Le premier comprend les titres des familles et des chartes et papiers des anciens domaines de la maison de Condé, classés dans les séries A à H ; le second, les lettres autographes provenant des Montmorency et des Condé, toutes montées en de nombreux registres qui forment les séries I à Z. En voici le tableau sommaire:

A.- Papiers de famille, successions, contrats, etc. (familles d'Orgemont, Montmorency, Condé, Guise, Vendôme, Gonzague-Nevers, Rohan-Soubise) ; 58 cartons, 119 registres.

AB. - Administration générale de la maison de Condé ; 60 cartons, 389 registres.

AC. - Hôtels et maisons. - Palais-Bourbon, hôtel de Condé, Petit-Luxembourg, hôtel d'Evreux (palais de l'Elysée), hôtels à Versailles et à Fontainebleau ; 16 cartons, 118 registres.

B. - Chantilly. - Terre et seigneurie de Chantilly, successivement accrue des terres et seigneuries de Vineuil, Saint-Firmin, Montgrésin, Apremont, Pontarmé, Thiers, Coye, Commelles, La Morlaye, Le Lys, Gouvieux, Laversine, Saint-Maximin, Malassise.

- Fiefs relevant de Chantilly: Balagny-sur-Aunette, Brasseuse, Beaurepaire, Pont-Sainte-Maxence, Mareil et Fontenay, Messy, Le Plessis-aux-Bois, Mauregard et Le Mesnil-Amelot, Nerval et Moussy-le-Neuf, Orcheux, Eve, Roissy, Montmélian et les fiefs en relevant à Survilliers, Mortefontaine, Villeneuve-sous-Dammartin, Moussy-le-Vieux, Saint-Yard, Lagny-Ie-Sec.

- Terre et seigneurie de Montépilloy avec les fiefs de Fontaine-les-Cornus, Boesne, Nogent-les-Vierges, Noë-Saint-Martin, Barbery, Bray-sur-Aunette, Le Meux.

- Terre et seigneurie de Chavercy et les fiefs en relevant à Gigny, Drucy, Trumilly, Rully, Roquemont, Nully, Glaignes, Raray, Chamicy, Ognon, Senlis, Baron, Gonesse, Fresnes, Méry-sur-Oise, Noisy-le-Sec. - 129 cartons et 169 registres.

BA. - Duché de Montmorency-Anguien, avec ses nombreux fiefs de Groslay, Deuil, Soisy, Andilly, Margency, Saint-Brice, Villetaneuse, Montmagny, Eaubonne, Saint-Gratien, Epinay, Croissy, Piscop, Le Luat, Blémur, Poncelles, Cernay, Ermont, Domont et Manines, Moisselles, Baillet, Villaines, Belloy, Chauvry, Béthemont, Montauglan, Saucourt, Sannois, Stains, Maffliers, Monsoult et Gournay, Sarcelles, Taverny, Boissy, Saint-Leu, Saint-Prix, Montubois, Bessancourt, Franconville, Bouqueval et Thiessonville, Herblay, Bezons, Hérouville, La

Malmaison, Chennevières et Vémars, Puiseux-en-France, Bercy, etc. ; Attichy-sur-Aisne, La Fage en Languedoc (près Mirepoix). -57 cartons et 143 registres.

BB. - Ecoeuven et ses fiefs ; 14 cartons et 22 registres.

BC. - Villiers-le-Bel et ses fiefs ; dont Champlâtreux ; 6 cartons et 28 registres.

BD. - Le Mesnil-Aubry ; 3 cartons et 7 registres.

BE. - Ezanville et ses fiefs, dont la terre et seigneurie du. Perreux ; 3 cartons et 3 registres.

BF - Le Plessis-Gassot ; 2 cartons et 25 registres.

BG. - Luzarches ; 6 cartons et 14 registres.

BH. - Chaumontel ; 12 cartons et 21 registres.

BI. - Bertinval ; 1 carton.

C. - Comté de Clermont-en-Beauvaisis et châtellenie de Creil ; 30 cartons et 70 registres.

CA. - Comté de Dammartin ; 34 cartons et 75 registres.

CB. - Comté de Nanteuil ; 32 cartons et 25 registres.

CC. - Verneuil-sur-Oise et Villers-Saint-Paul ; 11 cartons et 23 registres.

CD. - Palaiseau, Villegénis, Igny, Amblainvilliers ; 22 cartons et 16 registres.

CE. - Vanves et Issy ; 8 cartons et 10 registres.

CF. - Saint-Maur ; 9 cartons et 11 registres.

CG. - Evry, Petit-Bourg ; 8 cartons et 1 registre.

D. - Duché de Guise, comprenant les châtellenies du Nouvion-en-Thiérache, Hirson, Aubenton et Rumigny ; 139 cartons et 75 registres.

E. - Clermontois d'Argonne : Clermont, Varennes, Vienne, Boureuilles, les Montignons, Dun, Briouilles, Stenay, Mouzay, Jametz, tous les villages qui en dépendent et qui ont tant souffert de la guerre ; série extrêmement riche en chartes anciennes ; 104 cartons et 89 registres.

EA. - Charleville ; 7 cartons.

F. - Bretagne.

I, Châteaubriant, domaine en Loire-Inférieure, Ille-et-Villaine, Maine-et-Loire (Nozay, Rougé, Derval, Oudon, Champtoceaux, etc.) ; biens en Anjou, Milly, Trêves, Brézé, etc. ; Vernon en Poitou, Beaufort ; en-Vallée (Maine-et-Loire) ;

II, Comté de Goëlle et baronnie d'Avaugour : Châtelaudren, Plélo, Plouagat, Saint-Jean-Kerdaniel, Plesidy, Bocqueho, Goudelin, Cohiniae, Beauregard, Le Faouët, Quintin-en-Guéméné, Pommerit-le-Vicomte, Ploumagoar, Saint-Agathon, Pabu, Pleurneuf, La Meaugon, Lanloup, Plehedel, Tréguiedel, Saint-Quay, Châteaulin-sur-Trieux et La Roche-Derrien, Pontrieux, Ploëzal, Quemper-Guézennec, Plouec, Runan, Pleubian, Pommerit-Jeaudy, etc. ; 140 cartons et 163 registres.

FA.- Noirmoutier (île de) ; 1 carton.

G. - Berry (Poincy, Montrond, Sancerre, Issoudun, Châteauroux) et Bourbonnais (Moulins, Bourbon-l'Archambault, Montluçon, Verneuil, Ainay-Ie-Château, Chantelle, châtellenies de Belleperche, de Bessay et de Germigny, Fleury-sur-Loire, etc.) ; 19 cartons et 16 registres.

GA. - Civray, Melle, Usson-de-Poitou ; 3 cartons et 1 registre.

GB. – Bourgogne : Thorey-en-Tonnerrois, Cortiambles, Nolay, Meursay-sous-Beaune, Thorey-sur-Ouche, Nesle, Bissey-Ia-Pierre, Larrey et dépendances, Villers-les-Semur, La Colombière à Dijon, Charolais, Montluel, Arnay-Ie-Duc, Venizy, etc. ; documents relatifs au gouvernement de la province ; 12 cartons et 50 registres.

GC. - Normandie : Aumale, Poids de Normandie, Gravelle ; 4 cartons et 12 registres.

GD. - Provence et Dauphiné : Gordes, Gargas, Cazeneuve (Vaucluse) ; Cotignac, Carcès, Flassans (Var) ; Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes) ; Laval-Saint-Etienne (Isère) ; 7 cartons et 17 registres.

GE. - Domaines divers ; fragments de dossiers.

I, Biens de la maison de Montmorency : Offémont, Tracy-le-Mont, forêt de Laigle, Cires-Ies-Mello et Cagnière, etc. ; terres en Auvergne, en Charente, en Provence, dans le Gard.

II, Biens de la maison de Condé: Le Plessis-de-Roye, Breteuil, La Falaise et Francastel (Oise) ; terres dans la Somme, le Pas-de-Calais, l'Aisne, l'Aube ; La Ferté-sous-Jouarre, Germigny-sous-Coulombs (Seine-et-Marne) ; Châteauneuf-en-Thimerais et Champrond (Eure-et-Loir) ; Remiremont (Vosges), Vatan (Indre), duché d'Albret.

III, Biens de la maison de Conti : Fère-en-Tardenois (Aisne), etc..

IV, Biens de la maison de Vendôme : duché de Vendôme, Saint-Calais (Sarthe), Liffontaine et Vandeuil (Aisne), Beaufort-en-Champagne (Montmorency, Aube).

V, Biens de la maison de Valois-Angoulême : Maintenay, Buire, Wailly, Waben et Tancarville (Pas-de-Calais), Chaumont et La Guiche (Saône-et-Loire), Alais (Gard).

VI, Biens des maisons de Clèves-Gonzague Nevers : Ingelmunster, Vive-Saint-Eloi, Roussebrugge (Belgique) ; duché de Nevers ; Lignièrès (Cher), Senonches et Brezollès (Eure-et-Loir), Dornecy (Nièvre).

VII, Biens de la maison de Guise-Lorraine : Mayenne, La Ferté-Bernard, Sablé (Sarthe), Loyaux (Loire-Inférieure), Auvers (Manche), Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), Calais (Pas-de-Calais), Dampmart (Seine-et-Marne), Sormery (Yonne), Montargis (Loiret), Saint-Dizier, Val-de-Rognon (Haute-Marne), Ancerville (Meuse), Baye (Marne), Montrésor, Biard (Indre-et-Loire), Le Bouchage et Anthon (Isère), Joyeuse (Ardèche), Roquemaure (Gard), Arques, Puivert, Chalabre (Aude), Lambesc, Orgon, Eygalières (Bouches-du-Rhône).

VIII, Biens de la maison d'Orléans-Penthièvre : duché de Montpensier (Puy-de-Dôme), vicomté d' Auge et Roncheville (Calvados), Château-villain (Haute-Marne), quelques pièces sur les duchés de Valois, d'Orléans, de Nemours, sur Livry-Bondy, Etampes, le domaine du Cotentin, Avesnes, Comines, Halluin, Revin et Fumay, le domaine de Blois. - 27 cartons et 39 registres.

H. - Mélanges, 35 cartons et 31 registres. - Papiers de la ville de Paris (cartons 1 à 3) ; papiers relatifs à diverses localités (4 à 8) ; dossiers personnels (9 à 12) ; papiers concernant des ordres religieux, des abbayes et églises (13 à 29) ; papiers de l'administration des Eaux-et-Forêts (30), du garde des Sceaux (31 à 33) ; opérations judiciaires sous la première République (34 et 35). Il va de soi que ces papiers sont absolument étrangers aux archives des princes de Condé ; je dirai plus loin comment ils y ont été joints.

Le *Cabinet des Titres* comprend donc, au total, 1019 cartons et 1809 registres ; je suis assuré qu'il y en avait trois fois plus à la veille de la Révolution ; les désordres des années 1792 et 1793, et, plus encore peut-être, les opérations de la fameuse Commission du triage, chargée, en présence de l'encombrement produit dans notre grand dépôt national, d'éliminer et de détruire les documents dénués d'intérêt, amenèrent des coupes sombres dans le riche fonds d'archives de la maison de Condé. Les feudistes à qui fut confié le triage s'attachèrent à conserver les chartes, parchemins et papiers relatifs à la terre ; ils n'attribuèrent aucune importance aux correspondances et aux comptes, qui furent sacrifiés. Déjà, au temps où Louis XIII occupait Chantilly, Béthune avait épuré la correspondance des Montmorency ; au moins son larcin n'est-il pas perdu, puisqu'il eut le bon esprit de léguer à Louis XIV les recueils d'autographes qu'il avait

formés et fait relier en maroquin rouge à ses armes ; on peut les consulter à la Bibliothèque Nationale. A la fin du XVII^e siècle, le fils du Grand Condé eut soin de faire cartonner, sans les classer d'ailleurs, les correspondances, ou plutôt ce qui en subsistait, des Montmorency et des Condé, et ce cartonnage les sauva, car, lors de la confiscation de 1793, ces registres furent joints aux manuscrits envoyés à la Bibliothèque Nationale ; mais les lettres de 1687 à 1789, qui étaient conservées en liasses ou cartons, disparurent complètement, et la perte est immense ; immense aussi la perte des pièces de comptabilité et des registres des trésoriers et intendants des Montmorency et des Condé ; leur reliure aussi sauva ceux qui se retrouvent à Chantilly. De sorte que le *Cabinet des Lettres* ne serait pas bien riche, si les derniers princes de Condé n'y avaient joint en 1815 l'immense correspondance de l'Emigration et les documents relatifs à l'armée de Condé. Le duc d'Aumale aussi l'augmenta par l'acquisition de très nombreux autographes qui forment les séries I, J, O et V. Voici au reste la composition du *Cabinet des Lettres*.

L - Lettres de rois et reines, princes et princesses de la maison de France ; 9 volumes in-folio.

J. - Lettres diverses, XVI^e siècle ; 2 volumes.

K. - Correspondance de M. de Gordes, lieutenant-général en Dauphiné, 1562-1575 ; 31 volumes.

L. - Correspondance passive des Montmorency, de 1522 à 1610 ; 112 volumes.

M. - Correspondance passive du prince de Condé Henri II de Bourbon, et de son fils le duc d'Anguien, de 1620 à 1646 ; 34 volumes.

N. - Pièces diverses de cette période ; 34 volumes.

O. - Lettres diverses du XVII^e siècle ; 10 volumes.

P. - Correspondance passive du Grand Condé, de 1647 à 1686 ; 108 volumes.

Q. - Pièces diverses de cette période, 12 volumes.

R. - Correspondance passive de Marie de Gonzague, reine de Pologne, 1626 à 1673 ; 16 volumes.

S. ~ Correspondance passive du duc de Vendôme, 1693 à 1712 ; 18 volumes.

T. - Correspondance passive des princes de Condé, 1687 à 1789 ; 7 volumes.

U. - Pièces de cette période ; 3 volumes.

V. - Lettres diverses, XVIII^e siècle ; 2 volumes.

Y. - Pièces et documents relatifs à l'armée de Condé et à l'Emigration ; 50 cartons en forme de volumes.

Z. - Correspondance des princes de la maison de Condé, 1790 à 1815 ; 215 volumes reliés.

Au total 663 volumes. Il me reste à faire relier un lot de papiers sortis anciennement du dépôt que j'ai pu racheter, soit une dizaine de volumes à ajouter aux 663. Je signale en outre que le duc d'Aumale a exclu de sa donation les papiers postérieurs à 1815, mais qu'il les a légués, avec les siens propres, à ses exécuteurs testamentaires, à la charge de les examiner suivant ses instructions et, après épuration, restitutions, etc., d'en constituer un dépôt destiné à compléter les archives du Musée Condé. Ses volontés ont été exécutées en 1911 ; les papiers du duc de Bourbon, mort en 1830, et ceux de son héritier, mort en 1897, sont conservés au château de Chantilly dans des cartons scellés qui ne pourront être ouverts qu'en 1931 ; il s'y ajoutera de nombreuses lettres du duc d'Aumale que j'ai pu acheter depuis sa mort. Il y aura encore là un gros travail de classement et de reliure. Je signale enfin que les archives administratives, de 1815 à nos jours, sont absolument distinctes des archives historiques confiées à ma garde ; elles occupent deux vastes chambres aux Grandes Ecuries, et dépendent des bureaux de l'Administration du Domaine.

*
* *

De quelle époque faut-il dater la formation des archives de Chantilly ? La réponse est facile : le château fut pris et pillé par les Jacques en 1358, et les titres brûlés ; le seigneur, Guillaume IV Le Bouteiller, mourut en 1360 ; son cousin et héritier, Jacques d'Erquery, le suivit dans la tombe en 1361, après avoir légué Chantilly à son cousin Jean de Laval, seigneur d'Attichy, qui le donna en 1376 à son neveu Guy de Laval. De cette courte période, nous avons quelques documents ; mais c'est surtout à partir de 1386, année où Guy de Laval vendit Chantilly à Pierre d'Orgemont, que nous constatons l'existence d'un noyau d'archives. En cette même année 1386, Pierre d'Orgemont acquit la seigneurie de Chavercy au-delà de Senlis, la terre de Montjay située plus bas, les seigneuries de Thorigny, du Pin, de Monceau-en-Brie, et se constitua ainsi un domaine territorial fort important. Il fit reconstruire le château de Chantilly, qu'acheva son fils Amaury. Celui-ci créa le premier parc, acheta les seigneuries de Vineuil et de Saint-Firmin voisines du château, celle de Montgrésin au bout de la forêt, diverses pièces de bois, et toutes ces

acquisitions amenèrent à Chantilly une quantité de titres qui formèrent le premier fonds d'archives ; Amaury en dressa lui-même l'inventaire en 1400 (registre 1 de la série A). Pierre II d'Orgemont n'augmenta guère ce fonds ; il n'eut le temps d'acheter que trois ou quatre pièces de bois dans la forêt, car il fut tué à la bataille d'Azincourt ; ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle que son héritier Guillaume de Montmorency reprit la tradition d'accroissement, qui fut continuée sans interruption par ses descendants ; il acquit de Jean de Chabannes, en 1496, Montépilloy, Courteuil et Tournebus ; son fils Anne acquit les fiefs de Quinquempoix à Chantilly, les terres et seigneuries de Thiers, de Pontarmé, d'Apremont, de la Chaussée de Gouvieux, une partie de la forêt de Coye, le comté de Dammartin, d'où un nouvel afflux de titres et de documents, dont le classement et l'inventaire furent entrepris à la fin du XVI^e siècle par un archiviste à qui j'ai voué une véritable vénération, car les archives de Chantilly conservent d'importants témoignages de l'immense travail qu'il y accomplit et qui a singulièrement facilité ma propre tâche.

Le connétable Henri de Montmorency était gouverneur du Languedoc, province où il possédait personnellement le comté d'Alais, Pézenas, La Grange-des-Prés, etc. Il y avait confié le soin de ses papiers à un notaire d'Alais, « maître Pierre Aberlenc, garde de nos archifz de nostre comté d'Aletz et des terres que nous avons en Languedoc ». Montmorency l'envoya une première fois, en 1591, visiter son *Trésor* de Chantilly, et quand lui-même regagna le nord de la France après un très long séjour dans le midi, il ramena Pierre Aberlenc, l'installa à Chantilly, et l'archiviste se mit au travail. Les premiers inventaires dressés par lui portent la date de 1599. La première lettre d'Aberlenc qui ait été conservée est adressée à l'intendant du connétable le 2 octobre 1598, « de Chantilly désolé » (la jeune femme du connétable, Louise de Budos, était morte le 26 septembre) : « Monsieur, je vous supplie faire entendre à Monseigneur de ma part que je le prie bien fort luy plaise faire faire un mot de lettre à Messieurs les officiers d'Alest (Alais) d'avoir ma femme, famille et mes affaires en recommandation et les maintenir et garder soubz sa protection et sauvegarde, attendu qu'illuy plaist je demeure icy et que mon service lui est agréable et luy importe aux fins que j'aye ce contentement que de m'en tirer peine, veu qu'il plaist à mondit Seigneur je sois icy pour le servir, ce que je fais vellentiers et désire continuer toute ma vie ; et pour ce que je souhaite grandement le repos de ma : famille et que n'ay nul plus grand pancement, je vous supplie, Monsieur, en affectionner lesdits sieurs officiers si plaist à mondit Seigneur leur en escripre... ».

En 1602, Pierre Aberlenc eut permission d'aller en Languedoc pour voir sa famille et vaquer à ses affaires ; il dut y rester un assez long temps, car je ne le retrouve à Chantilly qu'en 1604, et dans une situation qui me paraît difficile, à en croire cette lettre adressée au connétable, le 12 juin 1604, par son intendant-général, Girard du Thillay : « J'ay oublié par ma dernière à vous

faire response sur ce que vous m'aviez escript pour le le faict du s^f Aberlenc et vous diray que je luy ay fait entendre le commandement que vous m'avez fait de le congédier ; sur quoy il s'est promis de vous faire changer d'opinion ; cela dépend de vostre seule volonté, laquelle vous me ferez, s'il vous plaist, savoir pour la suivre de point en point ».

Il semble bien qu'Aberlenc fit changer le connétable d'opinion, mais les desiderata qu'il exprima avant de reprendre son service ne paraissent pas avoir été exaucés. Qu'on en juge par la lettre suivante de Girard du Thillay : « Monseigneur, m'estant le s^f Aberlenc venu trouver pour me dire qu'il ne se pouvoit résoudre à continuer le service qu'il vous doit, et qu'il désire vous continuer, pour la somme de 250 livres de gaiges pour les raisons qu'il dit vous avoir représentées, comme il a fait à moy, et vous promet travailler davantage pour l'advenir affin d'avoir l'honneur de parachever vostre ouvrage ; nonobstant tout son dire, et à la charge qu'il se rendra plus dilligent, je ne luy ay peu accorder plus que vostre volonté, qui est de 250 livres, et luy ay fait résoudre à commencer dès demain sans plus perdre temps. Donques, Monseigneur, il vous plaira accepter son offre de son service, et croire qu'avant qu'un autre eût commencé à reconnoistre ce que est à faire, il perdrait ung mois, voire deux, et, qui pis est, ne trouveroit rien bon de ce qui auroit esté fait et prendroit tout autre chemyn pour cest ouvrage, qui peut-estre ne seroit le bien de vostre service. Vous commanderez s'il vous plaist à Mons^f du Plessis et à vostre concierge de luy faire bailler sa chambre, les meubles comme lict, tables et autres commoditez qu'il avoit à son départ. Je pourvoyray pour le contenter de luy faire bailler comptant quarante escuz qui luy sont deubz de reste ; mais aussi vous supplie très humblement de luy faire délivrer toutes les ordonnances et lettres nécessaires pour luy faire payer par delà les cent escuz par le sr Donat contenuz en l'ordonnance qu'il emporta il y a deux ans qu'il s'achemyna en Languedoq, affin qu'il puisse faire secourir sa femme et son mesnage de ceste somme à luy due il y a longtemps. Je regarderay aussi à luy faire bailler ce qu'il faudra pour l'achapt du pappier, encre, plumes, livres et poudre, affin que rien ne soit retardé ; et vous, Monseigneur, vous manderez prier Mons^f Johannes, vostre conseil à Senlis, de vous venir veoir, et le prierez de passer par chacun mois une journée de feste à Chantilly pour reconnoistre ce que led. s^f Aberlenc faict et conférer avec luy de ce qu'il devra faire en son absence ; et outre qu'il luy sera pourveu à la despence de luy, de son homme et chevaulx, vous luy donnerez ung escu pour chacune journée qu'il vacquera avec led. Aberlenc. De ceste façon j'estime que vostre ouvrage si précyeus sera bien et promptement fait ».

Et Aberlenc se remit au travail à Chantilly ; sa famille était restée en Languedoc ; je suppose que, de loin en loin, il put aller la voir ; je l'ignore ; je sais seulement qu'il était préoccupé de son sort et qu'il lui faisait remettre une partie de ses gages, dont le paiement se

trouvait souvent en retard ; je n'en veux pour preuve que la lettre qu'il adressa, de Chantilly, le 15 février 1607, à Maridat, secrétaire du connétable, à Pézenas (Montmorency fit alors un long séjour en Languedoc) : « Monsieur, j'escrrips à Monseigneur des cens escutz de mes gaiges qui me sont deubz dès si long temps et que la nécessité me contraint en importuner toujours Monseigneur et donner peine à mes amis. Je vous supplie, Monsieur, que de m'y estre amy et d'y apporter de la faveur à ce que j'en sois payé et qu'ilz soient mis entre les mains de monsieur de Revest, ce qui devoit estre fait à la Toussainctz dernier ou pour le plus tard à Noël passé, suivant les promesses de M^r Girard ».

Et cependant Aberlenc avait bien travaillé ; toutes les pièces des fonds de Chantilly, Montmorency, Dammartin, avaient été classées ; chacune est revêtue, au verso, d'une courte analyse de sa main. De sa main aussi, les copieux inventaires qui portent les dates de 1599, 1600, 1604, 1605, 1606. Et il continua ; d'autres registres portent les dates de 1614 à 1626 ; quand Louis XIII prit possession de Chantilly après la mort du duc de Montmorency en 1632, il garda le laborieux archiviste, qui dressa pour le roi, en 1634, de nombreux inventaires, tous reliés en maroquin aux armes et chiffre de Louis XIII, avec semis de fleurs de lis et lacs de soie. En 1638, il classa les titres de Laversine pour le marquis de Saint-Simon, qui était capitaine de Chantilly. Il dut mourir en 1639, car en 1640 c'est son commis, Jean Faugère, qui est « garde du trésor » à Chantilly ; c'était un homme du pays, sa femme s'appelait Marguerite Loiau. Il était encore en fonctions en 1659, à la fin de la seconde occupation de Chantilly par, le roi de France, les biens du Grand Condé rebelle ayant été confisqués, comme précédemment ceux du duc de Montmorency.

Il y avait aussi un « trésor » à l'hôtel de Condé à Paris ; là étaient conservés les titres des propriétés des princes de Condé. En juillet 1656, les administrateurs du séquestre crurent devoir recourir aux lumières d'un notaire royal de Bourges nommé Dugué ; il vint à Paris pour vaquer au récolement des titres et papiers du trésor de l'hôtel de Condé, et même se transporta à Chantilly pour travailler au trésor de ce lieu, « ce qu'il n'a pu à cause des empeschemens formés par le s^r marquis de Saint-Simon, capitaine du château et chasses dudit lieu » ; et il présenta un mémoire de frais s'élevant à 1412 livres. Mais Saint-Simon dut quitter encore une fois la place ; le traité des Pyrénées ayant permis au Grand Condé de rentrer en France, il reprit possession de ses biens. La division des archives subsista : il y eut le trésor de l'hôtel de Condé, et le trésor de Chantilly, et, de chaque côté, la bibliothèque fut rattachée au trésor. A Paris, le fonctionnaire fut Isaac de La Peyrère, depuis longtemps attaché à la maison de Condé, auteur des *Préadamites* et du *Rappel des Juifs*, esprit libre qui poussait la bizarrerie jusqu'aux limites du paradoxe ; il se retira en 1666 chez les Pères de l'Oratoire à Notre-Dame des Vertus (Aubervilliers), où il mourut en 1676.

L'abbé de Marolles le cite dans son *Paris ou la Description succincte et néanmoins assez ample de cette grande ville* :

De ces livres chéris le bibliothécaire,
L'ayant mise en l'estat qu'on la voit à présent,
Et qui depuis du prince obtint en grand présent
Sa retraite aux Vertus, fut le vieux La Peyrère.

Condé le remplaça par un certain Saint-Simon qui avait été gouverneur de son fils et qui n'a rien de commun avec la famille du grand écrivain. Condé écrit à son secrétaire Jacques Caillet le 24 avril 1666 : « J'ai vu ce que vous me mandez sur le sujet de Saint-Simon ; je ne prétends rien donner pour la bibliothèque au-dessus de cinq cents francs, autant pour lui que pour le valet de La Peyrère ; ajustez la chose comme cela. S'il faut donner cinquante francs par dessus au valet de La Peyrère, je le veux bien, mais rien de plus, c'est-à-dire quatre cents francs pour Saint-Simon et cinquante écus pour le valet de La Peyrère ». Et trois jours après : « Je suis bien aise que l'affaire de la bibliothèque soit terminée ; dites donc à Saint-Simon qu'il se charge de tout et qu'il travaille au plus tôt à l'inventaire et à mettre tout en ordre ».

Saint-Simon avait aussi la garde du trésor des chartes, mais sans en avoir le soin, car il n'y entendait rien. Le dépôt s'était diminué des titres des domaines attribués au prince de Conti dans le partage des successions du prince Henri II, mort le 26 décembre 1646, et de sa femme, Charlotte-Marguerite de Montmorency, décédée le 2 décembre 1650 ; en outre, celle-ci avait légué Mello à sa cousine la duchesse de Châtillon, qui en avait reçu les titres. Mais en revanche le dépôt s'était accru d'un fonds extrêmement important, celui des chartes du Clermontois d'Argonne, domaine donné au Grand Condé en 1648, en récompense des victoires qui avaient illustré le début du règne de Louis XIV. La réunion et la remise des titres de ce domaine avaient été retardées par les troubles de la Fronde, puis par la rébellion et l'exil du Grand Condé. Rentré en France, le prince s'occupait tout de suite de cette importante question. Voici une lettre à lui adressée de Nancy, le 18 novembre 1660, par Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange, intendant de Lorraine et Bar : « J'ai différé à faire réponse à celle dont il a plu à V. A. S. m'honorer en date du 22 du passé jusqu'à ce que j'eusse exécuté ce qui m'a été ordonné par la dépêche du Roi touchant les titres, papiers et enseignements qui peuvent concerner le domaine de Clermont et ceux de Stenay, Dun et Jametz, et des prévôtés de Varennes et des Montignons ; ce qui a été achevé le jour d'hier ainsi que M. Laigneau, que V. A. S. a envoyé par deçà, lui pourra faire entendre, même le détail de tout ce qui s'y est passé. Les titres et papiers qui se sont trouvés à Bar ont été déposés par mon ordre entre les mains du procureur du Roi et mis dans un coffre dont

j'ai la clef, après y avoir apposé mon cachet ; et ceux qui étaient au trésor et chambre des Comptes de Nancy, je les en ai tirés et fait mettre aussi dans des coffres qui sont dans mon cabinet, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté de me faire entendre ses intentions sur ce sujet ». Jean Laîgneau, bailli de Châlons, délégué par le prince de Condé, et son intendant Antoine Caillet donnèrent quittance de ces titres le 30 mars 1662. Je ne m'étends pas davantage sur ce sujet, qui a été traité de main de maître par André Lesort en 1904 : *les Chartes du Clermontois conservées au Musée Condé à Chantilly (1069-1352)*.

La Peyrère était peut-être suffisant comme bibliothécaire, mais certainement insuffisant comme archiviste ; aussi le prince de Condé appela-t-il à Paris le notaire de Bourges, Dugué, qui avait déjà fait le voyage en 1656, et il profita de son séjour pour lui faire examiner le dépôt de Chantilly. Nous avons trois énormes registres contenant l'inventaire des archives de Montmorency, Chantilly et Dammartin, « auquel a esté travaillé par le commandement de S. A. S. par François Dugué, garde des archives de S. A. S. à Bourges, les pièces contenues audit inventaire remises en leur ordre, lieux et places par Claude Faugère, garde des archives de Chantilly, qui en est demeuré chargé, le tout en présence du sr Coquart, conseiller et secrétaire de S. A. S. » (Gérard Coquart était en outre gruyer *et* garde-marteau de la forêt de Chantilly). A la fin de ces gros volumes, on voit les signatures du prince, de Coquart, de Dugué, de Faugère, et la date du 29 mai 1664.

Claude Faugère fut donc maintenu en fonctions à Chantilly ; il les conserva jusqu'au 9 avril 1715, date de sa mort. A Paris, Saint-Simon ne fit que passer et dut mourir avant 1670 ; il fut remplacé par Jean Martin, qui, bien que porté sur les états de la maison avec le titre de secrétaire, fut en réalité bibliothécaire et garde du trésor de l'hôtel de Condé ; en 1667 et 1668, son traitement était de 600 livres ; il fut porté à 800 en 1674 ; il avait alors sous ses ordres un garçon bibliothécaire nommé Souvet, aux gages de 200 livres. De nombreuses lettres de Jean Martin sont conservées à Chantilly ; aucune n'est antérieure à 1680. Il mourut le 27 octobre 1703, et le *Mercur galant* lui consacra un article dans le numéro de novembre, p. 51 : « Martin, conseiller secrétaire, bibliothécaire et garde du Trésor de S. A. S. Monseigneur le Prince, est mort à l'hôtel de Condé, âgé de 90 ans, en odeur de sainteté ; il s'étoit adonné à visiter les pauvres honteux de la paroisse de Saint-Sulpice, dont il étoit un des premiers des assemblées qui y sont réglées pour cela ; on l'avoit surnommé *le Saint de l' Hôtel de Condé*. En 1637, il entra au service de S. A. S. Mr le Prince Henry ; comme il a aussi rendu quelques services à S. A. S. Mr le Duc [Louis III], on peut dire qu'il a servi cinq [quatre] générations des princes de cette maison. Son rare talent pour déchiffrer sans clef l'avoit fait connaître dans toute l'Europe. Il a toujours suivi M. le Prince Louis II, qui avoit de grandes bontez pour lui ; aussi avoit-il pour S. A. S. un attachement si grand et si

désintéressé qu'il lui a attiré une admiration que peu de personnes cherchent à mériter. Il a laissé un neveu aussi savant que lui dans l'art de déchiffrer toutes sortes de chiffres sans clef et en bien moins de temps que lui ; il s'appelle Luillier... ». Ce Luillier avait un frère, Mathieu, que Jean Martin fit entrer à l'hôtel de Condé en 1684 comme commis-bibliothécaire pour succéder à Jacques Souvet, qui était mort le 12 mars. En 1703, Mathieu Luillier remplaça son oncle avec le titre de garde de la bibliothèque et du trésor, au traitement de 600 livres, porté à 1.200 en 1711 ; son commis s'appelait Jean Christallin il était encore en fonctions en 1726 ; il dut mourir peu après ; le musée Condé conserve de bons témoignages de ses travaux.

Les acquisitions faites par le Grand Condé apportèrent un afflux de titres et papiers au «trésor» de Chantilly : seigneuries de Gouvieux et de La Morlaye, domaine de Commelles acquis de l'abbaye de Chaalis, bois des abbayes de Royaumont, de Maubuisson, de Saint-Remi de Senlis, de Saint-Leu-d'Esserent dans la forêt, terres et bois du grand parc d'Apremont, etc. ; ses successeurs poursuivirent l'agrandissement du domaine en y ajoutant les terres et seigneuries de Coye, de Luzarches, de Chaumontel, la châellenie de Creil, Verneuil-sur-Oise et Villers-Saint-Paul, la terre et seigneurie du Lys, celle de Laversine, pour ne citer que les gros morceaux ; le comté de Clermont-en-Beauvaisis fut acquis en 1719. Aussi je constate, dès 1680, des remaniements dans les dépôts d'archives ; des dossiers sont envoyés de Chantilly à Paris, d'autres de Paris à Chantilly. Gourville écrit au Grand Condé le 1er octobre 1684 : « Je trouve que V. A. S. fait fort bien de vouloir qu'il y ait quelqu'un avec le s^r Faugère pour faire l'inventaire des titres qu'elle doit envoyer à Paris ; mais comme M. Martin, garde du trésor, est celui qui s'en doit charger et en donner la décharge au s^r Faugère, et que cela ne sauroit se faire mieux que dans le temps qu'on remuera les papiers, je crois qu'il est plus à propos que ce soit lui qui aille à Chantilly pour cela qu'un autre, d'autant plus qu'il le fera mieux que personne, étant accoutumé à travailler aux inventaires des titres ». Et Martin vint à Chantilly. On l'y retrouve le 5 janvier 1685, jour où il écrit à son maître, alors à Paris : « Nous avons fait porter dans le petit trésor de Chantilly tous les papiers qui étoient dans le grand, suivant l'ordre que V. A. S. en a envoyé à M. Richard (le capitaine-concierge). Mais comme j'ai trouvé dans ce petit trésor beaucoup de papiers qui ne sont pas inventoriés et qu'il faudra encore beaucoup de temps pour cela, je supplie très-humblement V. A. S. de me permettre d'aller à Paris pour donner les ordres qui sont nécessaires pour le trésor et la bibliothèque de V. A. S. ».

Les successions aussi contribuèrent à l'accroissement des archives, mais surtout sous la forme de papiers administratifs, car les domaines éloignés, tels que Guise et Châteaubriant, conservèrent leurs dépôts de titres. Cependant, comme toutes les bribes en sont réunies aujourd'hui à Chantilly, il convient de dire que le duché de Guise est venu aux Condé par la

succession de Marie de Lorraine, duchesse de Guise, morte en 1688 ; que Marie de Gonzague, reine de Pologne, ayant adopté sa nièce Anne, fille de la Palatine et femme du prince de Condé Henry-Jules, apporta Charleville, des rentes sur le royaume de Naples, et une précieuse correspondance ; que la succession de la duchesse de Vendôme, née Condé, morte en 1718, fit entrer aux archives les papiers de cette maison, sans parler des biens, etc., etc.. Les titres du comté de Goëlle en Bretagne, ceux des terres de Civray, Melle et Usson-de-Poitou, ceux des terres en Provence et Dauphiné, la correspondance de M. de Gordes, sont des débris de l'héritage de Charlotte de Rohan-Soubise, princesse de Condé en 1753. Son mari, le prince Louis-Joseph, acquit le comté de Nanteuil-le-Haudouin, la terre et seigneurie du Plessis-Gassot, celle de Bertinval ; la terre et châellenie de Palaiseau lui vint en 1765 de sa tante Mlle de Sens, qui l'avait acquise de Louis XV, par échange, en 1760 ; d'elle aussi, les terres de Villegénis, Igny, Amblainvilliers, qu'elle avait acquises en 1744 et 1749. Vanves avait été acquis en 1717 par le duc de Bourbon, ainsi que l'île de Noirmoutier, que son fils vendit à Louis XV en 1767. Evry-Petit-Bourg vient de la dernière duchesse de Bourbon, née Orléans. Quant à la terre de Saint-Maur, elle était dans la maison de Condé depuis la fin du XVIIe siècle. Des titres des biens du Berry, il ne reste presque rien ; le duché de Châteauroux avait été vendu au Roi en 1736 par le comte de Clermont, frère du duc de Bourbon. Presque rien non plus des titres du duché de Bourbon, qui avait été donné au Grand Condé en 1661 en échange du duché d'Albret.. Ces indications sommaires seront complétées par l'énoncé des documents dans le catalogue.

A Chantilly, Faugère eut pour successeur, en 1715, Charles Peyrard, qualifié « principal concierge du château et garde des archives » ; dans ce second emploi, il ne devait pas avoir une grande compétence : son père était « tapissier et concierge » de l'hôtel de Condé à Paris, et lui-même débuta à Chantilly comme « concierge-tapissier ». Il mourut le 10 septembre 1746, et son fils Pierre lui succéda avec le titre de « principal concierge et trésorier de S. A. S. ». Le véritable dépôt d'archives est d'ailleurs à Paris, où l'on envoie peu à peu les titres conservés jusqu'alors à Chantilly pour n'y laisser que les pièces administratives ; mais la concentration ne fut complète que lorsque le prince Louis-Joseph eut reconstruit le Palais-Bourbon, et ce fut alors un dépôt d'archives extrêmement important. A Mathieu Luillier avait succédé un certain Lesueur, de qui je ne sais rien ; il avait sous ses ordres le commis Claude Genevey, qui, après la mort du duc de Bourbon, reçut une pension de 400 livres par brevet du 12 mars 1740. Lesueur fut remplacé par Nicolas Dardet, « secrétaire et garde des archives » ; il avait deux commis, Bringant et Lecœur., à 600 livres de gages. Dardet tomba malade en février 1766, et son emploi fut donné à son fils, qui le conserva jusqu'à la Révolution : François-Nicolas-Pierre Dardet de Minerais, avocat au Parlement, garde du trésor, était en outre conseiller-secrétaire du Conseil du prince de Condé ;

des commis placés sous ses ordres, je ne connais que Lecœur et Carré, les états du personnel à cette époque ayant disparu ; il y en avait certainement d'autres, car le total des gages des commis des archives pour l'année 1781, pour ne citer que celle-là, est de 3500 livres, ce qui comporte au moins quatre emplois.

Mais voici la Révolution. Le prince de Condé quitte la France et organise à l'étranger la résistance aux idées nouvelles. A Paris, l'effervescence monte sans cesse, les mouvements populaires sont fréquents, difficilement réprimés ; les hôtels des émigrés sont particulièrement menacés, et le Palais-Bourbon avait à redouter d'être envahi et pillé. Aussi, dès la fin de 1790, l'administrateur du prince, M. Lambert, songea-t-il à mettre à l'abri les objets les plus précieux, parmi lesquels les archives, les manuscrits, les incunables. Il s'aboucha avec un agent royaliste, Louis-Jean Josset de Saint-Laurent, qui habitait rue Baint-Pierre-Pont-aux-Choux dans le Marais et qui consentit à recevoir en dépôt dans sa maison tout ce que M. Lambert lui apportait chaque soir dans son cabriolet. Si secret que fût mené ce déménagement, il n'avait pu échapper à tout le monde, mais personne ne souffla mot jusqu'à ce que le régime de la Terreur déliât les langues ; ceux qui craignaient pour eux-mêmes dénonçaient les autres pour se couvrir. Josset de Saint-Laurent vit sa maison envahie par la police le 15 août 1793 ; il parvint à s'échapper au cours d'une perquisition qui fit découvrir, outre des pendules, du linge du prince de Condé, etc., des caisses d'archives et plus de 400 volumes, manuscrits et incunables. Josset fut retrouvé deux mois après ; son cas était clair, d'autant plus qu'il fut convaincu d'avoir fait trois voyages en Allemagne, et il monta sur l'échafaud le 26 janvier 1794. J'ai déjà rappelé ce triste épisode dans le t. III du catalogue des manuscrits de Chantilly que j'ai publié en 1910 (p. 123).

A Chantilly, de nombreuses cachettes avaient été pratiquées dans le château et les dépendances ; une dénonciation fit tout découvrir ; une lettre adressée le 27 mars 1793 à la Convention par les commissaires Thibault et Bézard donne la liste sommaire des objets trouvés, dont « environ 300 liasses de papiers dans lesquels nous avons remarqué particulièrement tous les titres de propriété du Clermontois », qui avaient été transportés de Paris à Chantilly comme en lieu plus sûr. Pour ce qui se passa en province, je ne citerai que deux cas. Les archives de Châteaubriant furent chargées sur plusieurs charrettes pour être transportées à Nantes ; le convoi fut arrêté en route par une bande de paysans, et tout fut brûlé séance tenante. Les archives du duché de Guise furent sauvées par les soins de Joseph-André Antheaume de Surval, régisseur général de Chantilly, qui avait pris la fuite en 1792 et s'était réfugié en Belgique ; cela ressort d'une lettre adressée de Mons par M. Antheaume, le 31 août 1793, au trésorier du prince de Condé, M. Chodron, qui était avec son maître en Allemagne : « J'ai l'honneur de vous faire part, Monsieur, que j'ai trouvé le moyen de faire enlever, par des ontrebändiers, les titres du duché de

Guise et de les faire apporter à Mons. Depuis longtemps j'avais engagé M. Saulce (le régisseur de Guise) à faire cette opération ; il y répugnait toujours, et je n'entends point quel peut être son motif. Enfin, depuis mon séjour ici, je lui ai envoyé deux lettres. La première était fort modérée, aussi ne produisit-elle pas un grand effet ; j'ai mis beaucoup plus d'énergie dans la seconde et je finis par lui ordonner de le faire au nom de S. A. S. ; je lui indiquai les moyens, et enfin cela a réussi parfaitement ; c'est un grand point de tranquillité que de savoir ces titres en sûreté. Nos contrebandiers n'ont pas seulement été utiles pour nos titres ; je me suis servi du même moyen pour faire enlever ma femme, ma, belle-mère et mes deux filles ; c'est un grand bonheur pour moi que de les savoir sorties des mains des brigands. La sécurité n'était encore que relative, car la guerre était déclarée, la Belgique envahie au printemps de 1794. M. Antheaume put cependant revenir à Mons, d'où il écrivit à Chodron le 29 mai : « J'ai trouvé ici beaucoup de terreur et quantité d'absents ; ma femme, qui est assez brave, était déjà rentrée ; elle n'avait été que deux jours à Ath. Ce qui l'a fort embarrassée c'était nos titres de Guise, qui sont immenses, car un chariot peut à peine les contenir. Enfin elle est parvenue à force de sollicitations à les faire partir pour Bruxelles comme je le lui avais recommandé ; un de nos amis les a accompagnés et les a déposés dans une maison jusqu'à de nouveaux événements ; s'ils sont heureux, je les ferai revenir ; si au contraire ils étaient désastreux, je les ferais embarquer pour Rotterdam ». Ils furent désastreux, au sens où l'entendait M. Antheaume ; qui dut bientôt se réfugier en Allemagne avec sa famille et abandonner les archives de Guise. Découverts sous l'Empire, les papiers furent envoyés aux archives de l'Aisne, d'où ils furent retirés en décembre 1814 pour être remis à M. Rolin, receveur-général du duché de Guise. Ils restèrent à Guise jusqu'en 1872 ; puis ils furent transportés au château du Nouvion-en-Thiérache, devenu le centre de l'administration des forêts de l'ancien duché, et enfin réunis en 1879 au dépôt créé par le duc d'Aumale à Chantilly.

Tous les titres et papiers saisis au Palais-Bourbon, à Chantilly, chez Josset de Saint-Laurent en 1792 et 1793, furent d'abord transportés au dépôt départemental de la Seine, puis versés aux Archives Nationales, où le garde-général Camus en signa le procès-verbal de récolement le 31 mai 1803. Je ne m'étends pas sur les opérations de la Commission du triage, de sinistre mémoire ; il vaut mieux se féliciter de posséder ce qu'elle a conservé, car tout courait le risque d'être perdu à jamais ; il n'en est pas moins vrai que des fonds entiers ont disparu, que d'autres ont été cruellement mutilés, que des documents du plus haut intérêt pour l'histoire et l'art seront vainement cherchés ; en veut-on un exemple ? Je relève dans un inventaire des titres d'Ecouen dressé en 1637 : « Lyasse de plusieurs cayers reliez en parchemin intitulée paquet des comptes et certains acquitz des bastimens et réparations faictes faire au chasteau d'Escouen par Messire Anne de Montmorency, grand-maistre et connétable de France, depuis l'année 1548

jusques en l'année 1558 » ; nous aurions là trouvé la solution des problèmes qui s'agitent autour de la construction d'Ecouen, des boiseries de la chapelle, datées de 1548, de l'autel attribué à Jean Goujon, etc. Et cette autre mention : « Quatre feuilles papier liées ensemble intitulées copie du testament de feu Me Bonadventure Navard, peintre, décédé à Ecouen... sans hoirs et successeurs..., saisie de ses biens, 1560 » ; ce Navard serait-il l'auteur des grandes peintures qui décorent les cheminées d'Ecouen ? ou bien est-ce Jacques Patin, qui passe en 1564 un marché pour des peintures à faire à Ecouen ? ou est-ce un autre qui est ainsi désigné en 1561 : « le peintre d'Ecouen » ? Questions désormais insolubles. Dans un autre ordre d'idées, que sont devenus les titres des familles Simiane et Pontevès, de 1222 à 1734, dont l'énoncé sommaire occupe plus de 200 feuillets dans l'inventaire des titres et papiers donnés en mariage à Charlotte de Rohan-Soubise, princesse de Condé en 1753, titres retirés alors des archives de l'hôtel de Soubise et remis à M. Dardet, garde des archives du prince de Condé ? Inutile de multiplier les exemples. La lecture des inventaires dressés avant la Révolution permet de constater les pertes.

*
* *

L'ordonnance royale du 24 mai 1814 rendit au prince de Condé ceux de ses biens qui n'avaient pas été vendus, soit qu'ils fussent régis par l'Administration des Domaines, soit qu'ils eussent été affectés à des établissements publics. Le 17 septembre 1814, M. Rolin de Mainville, intendant-général du prince de Condé, écrivit à M. Barbier de La Neuville, chef de division au Ministère de l'Intérieur : « Cette ordonnance n'excepte rien. La bibliothèque de S. A. S. était composée, au moment de la Révolution, de 80.000 volumes, dont faisait partie une grande quantité de manuscrits précieux qui contiennent des relations et des faits qui rendent le nom de Condé si cher à la nation française. Cette collection est un véritable bien, une propriété respectable de la Maison de Condé ; elle n'est point exceptée de l'ordonnance, et on doit espérer qu'elle sera rendue. L'inscription de ces livres et de ces manuscrits sur les catalogues des bibliothèques ne peut être une raison valable du refus que l'on en ferait, car il sera aussi aisé de les en distraire qu'il a été facile de les y comprendre ». Le prince de Condé intervint lui-même, le 7 octobre, auprès du chancelier de France, M. Dambray : « Je pense que S. M. ayant eu la bonté de me rendre, par son ordonnance du 24 mai dernier, tous les biens qui m'appartenaient et qui n'ont point été aliénés, il résulte de cette loi une conséquence naturelle : c'est la restitution des titres relatifs auxdits biens, pour en assurer la jouissance et poursuivre le recouvrement des créances. Les propriétaires et dépositaires de ces titres pourraient croire n'être pas suffisamment autorisés à en faire la remise sans une déclaration interprétative des intentions de S. M.. C'est pourquoi, Monsieur, Je vous serais très obligé de m'obtenir cette déclaration, portant que les originaux,

grosses et expéditions des titres, baux, contrats, donations, testaments, inventaires, partages, papiers terriers, déclarations, plans et procès-verbaux d'aménagement relatifs aux biens et forêts qui me sont restitués par l'ordonnance du 24 mai dernier ; ensemble les manuscrits qui concernent ma Maison, les comptes des anciens comptables et arrêtés y relatifs, tous les registres de délibérations de mon Conseil, les titres et actes de famille qui peuvent me concerner ainsi que l'administration de mes biens, me seront remis sans délai, tant par la Cour des Comptes et les administrations des Domaines et forêts, que par les agents et conservateurs des archives et autres dépôts publics existant tant à Paris que dans les différents départements du Royaume qui peuvent en être dépositaires ».

Dès le lendemain, 8 octobre, Louis XVIII signa une ordonnance visant la recherche des titres et papiers et leur remise au prince de Condé. Le 14 novembre, le prince en réclama l'exécution au ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou, qui s'empessa de donner les ordres nécessaires, tant à Paris qu'en province. Avant la fin de décembre, M. Dacier, administrateur de la Bibliothèque du Roi, remit plus de 300 manuscrits à M. Cluzel, archiviste du prince ; puis M. Daunou, garde-général des Archives, dut s'exécuter à son tour, avec mauvaise grâce d'ailleurs. Ni d'un côté, ni de l'autre, la restitution ne fut complète ; la recherche fut trop rapide ; des documents avaient été distraits pour être classés dans certaines séries des Archives où l'on se garda bien d'aller les chercher ; mais peu importe ! Ce qui est indument demeuré à la Bibliothèque et aux Archives Nationales est connu et peut y être consulté.

Le retour de Napoléon imposa aux archives un nouveau déménagement ; elles furent ramenées aux Archives du Royaume, redevenues Archives de l'Empire, mais pour peu de temps. Le 29 juillet 1815, M. Lemoyne de Gatigny, intendant-général du prince de Condé, écrivit à M. Daunou : « Par suite des derniers bouleversements, vous vous trouvez encore une fois dépositaire des papiers de Mgr le prince de Condé ; S. A. S. en désire le prompt rétablissement dans ses archives. J'ai l'honneur de vous prévenir, en conséquence, que j'ai commis M. Cluzel, porteur de la présente, à l'effet de retirer ces papiers d'entre vos mains ». M. Daunou tergiversa, mais il lui fallut bien s'exécuter, et les archives du prince de Condé rentrèrent au Palais-Bourbon, où un logement fut accordé à M. Cluzel. De celui-ci, nous avons l'inventaire, dressé en 1817, des manuscrits de tout genre restitués au prince de Condé, mais rien de pareil pour les archives. Pour quelle raison M. Cluzel tomba-t-il en défaveur, je l'ignore, et je ne puis que rapporter la lettre qu'il reçut de M. de Gatigny le 18 janvier 1819 : « Conformément aux ordres, monsieur, que m'a donnés hier S. A. S. Mgr le duc de Bourbon, je vous prie de remettre de suite à M. Fort les catalogues ou inventaires que vous lui aviez laissés pendant votre absence et qui constatent tous les titres et pièces qui sont dans les archives ; ces catalogues ou inventaires doivent être appuyés

des duplicata que vous avez reçus dans le temps des personnes chargées de vous rendre les archives de la Maison de Condé. Si vous donnez, pour vous dispenser de cette remise, le prétexte que ce ne sont que des brouillons informes, il faudra bien se contenter de les avoir tels qu'ils sont, puisque quatre années n'ont pas suffi pour les mettre au net. J'aurais cru que les deux invitations qui ont précédé ma lettre auraient dû suffire à ma demande ; un troisième refus de votre part me forcerait à exécuter à la rigueur envers vous les ordres que j'ai reçus de Monseigneur. M. Fort est autorisé à vous donner un reçu des pièces que vous lui remettrez ». Et, cinq jours après : « J'ai l'honneur, Monsieur, de vous prévenir que Monseigneur a supprimé la place que vous occupiez dans sa maison ; M. Fort est chargé de recevoir de vous les archives confiées à vos soins ». Ce M. Fort était le contrôleur-général de la maison ; il avait un mauvais caractère, et il eut la fâcheuse idée, en 1824, d'attenter à la vie de son chef, M. de Gatigny, qui d'ailleurs ne s'en porta pas plus mal ; mais la sévère justice du temps envoya M. Fort passer la fin de ses jours au bagne de Brest. Pour en revenir à M. Cluzel, son sort fut fixé par une dernière lettre de M. de Gatigny en date du 16 février 1819 : « J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que S. A. S. Mgr le duc de Bourbon, voulant vous témoigner la satisfaction des peines que vous avez prises jusqu'ici pour l'arrangement des titres et papiers qui composent ses archives pendant le temps qu'elles ont été confiées à vos soins, vous accorde la continuation de votre traitement jusqu'au 1^{er} avril prochain, avec la jouissance de votre logement dans son palais jusqu'au 1^{er} juillet. S. A. S. vous accorde une gratification de deux mille francs, en regrettant que l'état de ses finances et surtout de ses charges ne lui permette pas de vous offrir davantage ».

En fait, M. Cluzel laissait les archives dans l'état où il les avait reçues de M. Daunou, et c'était un état de désordre. Dans la restitution, faite avec trop de précipitation, avait été compris un grand nombre de liasses ficelées qu'on eût dit ramassées à la pelle dans un lieu de débarras où étaient jetés tous les papiers condamnés à la destruction ; mélange ahurissant où l'on trouvait de tout : documents provenant des archives de la maison de Condé, de diverses familles, d'abbayes, d'églises, même du Bureau de la ville de Paris, de diverses administrations. Cet amas informe reçut plus tard le nom de *série de Mélanges* et occupa longtemps 132 cartons. Les successeurs de M. Cluzel se gardèrent bien d'aborder ce fouillis : ce fut d'abord M. Thiébault, qui fut congédié après la mort du duc de Bourbon en 1830 et remplacé par M. Dubois, frère aîné de l'architecte Victor Dubois, auteur du jardin anglais de Chantilly. M. Dubois fut « réformé » le 1^{er} janvier 1834, puis « réadmis » dans son emploi de bibliothécaire-archiviste le 1^{er} juillet 1843, mais le déplorable état de sa santé l'obligea de se retirer presque aussitôt.

En cette année 1843, le duc d'Aumale vendit à l'Etat l'hôtel Lassay et tout ce qui lui restait du Palais-Bourbon. Pour loger les services de son administration, sa bibliothèque et ses

archives, il acquit l'hôtel Castellane dans la rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 69, où la garde des archives fut confiée au chef du Contentieux, M. Théodore Legris ; elles restèrent là trente ans, en compagnie d'abord de la bibliothèque, dont le duc d'Aumale remit le soin à un camarade de collège, Emile Augier, le 10 avril 1846, puis seules à partir de 1850.

Exilé en 1848, le duc d'Aumale eut enfin le temps de s'occuper de ses livres et de ses papiers ; il fit tout d'abord transporter en Angleterre les recueils de lettres anciennes et les documents dont il avait besoin pour écrire l'histoire des princes de Condé ; puis il voulut connaître le dépôt d'archives demeuré à Paris, et il pria M. Lacabane de lui trouver un homme compétent, un véritable archiviste, capable d'explorer le dépôt, de juger de l'intérêt des pièces, de les inventorier, etc.. M. Lacabane choisit son neveu, Martin Bertrand, élève à l'Ecole des Chartes, d'où il devait sortir en 1853 avec le diplôme d'archiviste-paléographe pour parcourir ensuite une très honorable carrière. M. Bertrand se mit au travail en novembre 1850 ; pendant dix ans, il dépouilla tout le contenu des cartons et des liasses, mais sans modifier le classement ; les conditions matérielles de l'installation ne le permettaient pas ; c'était chez lui qu'il travaillait, emportant un carton à la fois. Je ne lui reproche qu'une erreur, qui était de mode en son temps : la création d'une *Section historique K* sur le modèle de réelle qu'avait formée Daunou aux Archives Nationales, opération qui consiste à retirer des différentes séries du dépôt les documents présentant un intérêt soi-disant plus historique que les autres, pour en composer une section spéciale ; idée saugrenue, contraire au plus simple bon sens, surtout quand il s'agit d'archives domaniales où tous les titres s'enchaînent et se suivent ; idée justement condamnée par le marquis de Laborde dans la copieuse Introduction de l'inventaire des *Monuments historiques* publié par Jules Tardif en 1866 Et les archives du duc d'Aumale eurent leur *Section historique*, composée de pièces dont le choix n'avait pu être qu'arbitraire ; elle comprenait 56 cartons.

De retour en France, le duc d'Aumale installa le dépôt des archives à Chantilly, d'abord dans des chambres aux Grandes Ecuries, puis dans le château reconstruit. Il chercha un homme compétent qui pût en avoir soin, en revoir l'inventaire et au besoin le classement. Son régisseur, M. Aubert, lui présenta Jules Flammermont, dont la famille habitait Chantilly, et qui., au sortir de l'Ecole des Chartes, avait classé les archives communales de Senlis. M. Flammermont, qui avait d'autres vues d'avenir, n'accepta qu'une mission temporaire, avec un contrat de douze heures de travail par semaine et un traitement annuel de 5.000 francs ; engagé au service du duc d'Aumale en 1877, il prépara les examens qui lui étaient nécessaires pour entrer dans l'Université, et quitta le prince en 1883. Il s'attacha surtout à l'étude des titres du domaine de Chantilly, qu'il inventoria avec le plus grand soin ; il eut la chance de trouver chez un bouquiniste la copie d'un acte qui grevait la Pelouse de Chantilly d'une servitude gênante, acte que personne ne connaissait. La

copie permit de le retrouver chez le notaire qui le détenait ; il fut facile d'en démontrer la fausseté, et un jugement supprima la prétendue servitude. Le duc d'Aumale n'oublia pas le service rendu.

Le 15 juillet 1886, le prince sortit de France pour un nouvel exil dont il ne pouvait prévoir la durée : son crime était d'avoir protesté contre sa radiation des cadres de l'armée. Il répondit au décret d'expulsion en transformant en donation immédiate et irrévocable l'acte testamentaire de 1884 par lequel il léguait Chantilly à l'Institut de France. Il s'en réservait seulement la jouissance afin de pouvoir compléter son œuvre. De grands travaux furent entrepris au château de Chantilly en vue de l'aménagement définitif ; des appartements furent supprimés et transformés en galeries, des vitrines commandées pour recevoir les dessins, les estampes, dont les cartons furent exécutés à l'avance à Bruxelles par le relieur Claessens, ainsi que les grands volumes de maroquin rouge dans lesquels furent montés les 480 portraits dessinés et lavés par Carmontelle. Les registres des correspondances anciennes furent envoyés à Londres ; je les brisai, je fis un nouveau classement des lettres autographes, qui furent montées en plusieurs centaines de volumes reliés en maroquin aux couleurs des Condé et aux armes du musée Condé, nouveau nom assigné au château de Chantilly ; ce travail fut exécuté à Londres de 1887 à 1891 par le relieur Broca. Ce n'était là, bien entendu, qu'une partie de mes occupations.

De retour en France au printemps de 1889, nous trouvâmes les locaux préparés, et les collections prirent la place qu'elles occupent aujourd'hui. Les recueils d'autographes et les registres d'archives furent casés honorablement dans les salles voûtées du rez-de-chaussée des d'Orgemont, auparavant affectées aux logements du personnel ; la plupart des registres étaient en mauvais état ; le prince me permit d'installer à côté de ces salles un atelier de reliure (il y est encore), et les bons ouvriers Fock et Goblet remirent les registres en parfait état de propreté, soit en réparant les reliures qui pouvaient être sauvées, soit en exécutant de nouvelles couvertures en toile, en vélin ou en veau, selon la qualité des manuscrits. Les cartons d'archives furent placés dans les deux étages d'une tour à laquelle le duc d'Aumale donna le vieux et traditionnel nom de tour du Trésor. Parmi d'autres besognes multiples, je m'attaquai à ces cartons, dont je pris d'abord une connaissance générale. Mon premier soin fut de supprimer la section dite *Historique*, et de réintégrer les titres qui la composaient dans les séries d'où ils avaient été distraits. Et petit à petit, tant du vivant du duc d'Aumale qu'après sa mort, j'entrepris et menai à bien le classement définitif de toutes les séries. Les *Mélanges* me prirent beaucoup de temps et me procurèrent d'ailleurs d'agréables découvertes, telles que la trouvaille de quittances de Pierre Chambiges et de mémoires de travaux par lui exécutés au château de Chantilly de 1528 à 1532, tout cela disséminé dans plus de vingt cartons. Des bribes de dossiers relatifs aux anciens domaines des maisons de

Montmorency, Condé, Guise, Vendôme, etc., formèrent une nouvelle série ; bref, les 132 cartons de *Mélanges* se trouvent aujourd'hui réduits à 35, contenant des papiers absolument étrangers aux archives de la maison de Condé. L'inventaire des 1019 cartons et des 1809 registres d'archives est complètement terminé ; je le livre à l'impression, avec l'espoir qu'il sera utile aux historiens, qui pourront ainsi connaître les ressources mises à leur disposition par l'Institut de France, digne héritier de Son Altesse Royale le prince Henri d'Orléans, duc d'Aumale.

GUSTAVE MACON,

Ancien Secrétaire de M. le duc d'Aumale,

Conservateur-adjoint du Musée Condé,

Correspondant de l'Institut.